

NATIONS UNIES
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
AUX DROITS DE L'HOMME

PROCEDURES SPECIALES DU
CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Mandat du Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard

UNITED NATIONS
OFFICE OF THE UNITED NATIONS
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

SPECIAL PROCEDURES OF THE
HUMAN RIGHTS COUNCIL

Téléfax: (41-22) 917 9006
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléc: 41 29 62
Téléphone: (41-22) 917 9269
Internet www.ohchr.org
E-mail: urgent-action@ohchr.org

Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE: AL Housing (2000-9)
HTI 1/2011

13 Juillet 2011

Excellence,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ma qualité de Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard, à la suite de ma visite en Haïti du 8 au 11 juin 2011.

Comme ma visite n'était pas une visite officielle, je ne vais pas préparer un rapport de mission officiel pour le Conseil des Droits de l'Homme. Néanmoins, dans un esprit de coopération et dialogue, j'ai l'honneur de vous présenter une note en annexe contenant mes observations et recommandations. Je serais heureuse d'inclure toute réponse ou tout commentaire que le Gouvernement de votre Excellence pourrait avoir dans le rapport incluant les communications envoyées aux, et reçues des, gouvernements, qui est soumis au Conseil des Droits de l'Homme périodiquement.

J'espère que mes observations et recommandations seront utiles à votre gouvernement pour adresser les problèmes les plus saillants du droit à un logement adéquat en Haïti, en particulier la reconstruction et la situation des personnes déplacées à la suite du tremblement de terre et les conditions dans les quartiers informels.

Je vous serais reconnaissante de partager cette note avec les autorités appropriées en Haïti. Permettez-moi également de réitérer mon intérêt sincère à continuer une discussion sur ces questions et ma disponibilité à soutenir les efforts de votre Gouvernement dans ce domaine. C'est également mon intention de partager ces mêmes observations et recommandations avec les agences des Nations Unies et les bailleurs de fonds les plus engagés sur ces questions, vu que la majeure partie de mes recommandations touchent également leur travail, et qu'il me semble important que ceux-ci soutiennent les efforts de Votre Gouvernement en vue d'une meilleure protection et réalisation du droit à un logement adéquat en Haïti.

Permettez-moi enfin de remercier le Gouvernement de votre Excellence et la Mission Permanente d'avoir soutenu ma visite, et de réitérer que je reste à votre disposition pour un quelconque soutien ou de quelconques clarifications.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma très haute considération.

Raquel Rolnik

Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard

**La Rapporteuse Spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie
suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard,
Mme Raquel Rolnik**

Communication fondée sur une visite de travail à Port-au-Prince, Haïti (8-11 juin 2011)

Introduction

Cette communication contient les observations et recommandations de la Rapporteuse Spéciale sur le logement convenable (la Rapporteuse) sur les efforts de reconstruction et la réalisation du droit au logement suite au tremblement de terre qui toucha Haïti le 12 janvier 2010.

La communication se base sur une visite de travail effectuée par la Rapporteuse du 8 au 11 juin dernier, à Port-au-Prince, ainsi que sur des informations reçues avant sa visite. La Rapporteuse était invitée à Haïti par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, la Mission de Stabilisation des Nations Unies en Haïti (Minustah) et ONU-Habitat pour discuter des problèmes de logement et reconstruction et partager son expérience, notamment dans le cadre d'un séminaire sur ces questions. La Rapporteuse a apprécié de pouvoir discuter de la situation avec les Nations Unies, les bailleurs de fonds, la société civile, et surtout les populations vivant dans les camps et dans les quartiers populaires de Port-au-Prince. La Rapporteuse tient à remercier le Premier Ministre qui avait été désigné à ce moment-là pour sa disponibilité à discuter de ces problèmes avec elle, ainsi que les mairies de Port-au-Prince et Croix-des-Bouquets.

La Rapporteuse reconnaît l'ampleur des problèmes auxquels le gouvernement d'Haïti doit faire face. Elle encourage le gouvernement, avec la communauté internationale, à intensifier les efforts de reconstruction, dans le but de trouver des solutions durables pour les personnes déplacées, dans leurs quartiers d'origine ou ailleurs. Dans le même temps le gouvernement se doit de saisir l'occasion pour améliorer les conditions de logement dans les quartiers précaires de la capitale. La Rapporteuse en appelle également au gouvernement à mettre un terme aux expulsions forcées qui n'apportent pas de réelles solutions au problème des camps mais ne font que le déplacer.

1. Au-delà du problème des camps : vers une stratégie globale de retour et de reconstruction

L'ampleur des dégâts causés par le séisme reste difficile à appréhender. Au lendemain du tremblement de terre une large partie des habitants de Port-au-Prince et environs furent déplacés car leurs maisons avaient été détruites ou sérieusement endommagées. On compta jusqu'à 200 000 morts, quelque 20 millions de mètres cubes de décombres, et la destruction d'une grande partie des infrastructures publiques et de 200 000 résidences privées, principalement à Port-au-Prince. En mars 2010, on estimait que 1.7 millions de personnes se trouvaient dans des camps. Selon les estimations les plus récentes, il y aurait encore 634 000 personnes dans 1001 camps.¹

Outre la situation des personnes directement affectées par le tremblement de terre, le pays fait face à une crise du logement de grande ampleur, que le séisme n'a qu'amplifiée et mise en évidence. L'existence de camps, beaucoup au centre de la ville, et le flux de personnes venues s'y installer a exposé un problème resté invisible (ou presque) jusqu'alors, à savoir la situation de précarité dans les quartiers populaires de Port-au-Prince, où vit la majeure partie des habitants de la métropole.²

Les quartiers populaires et précaires, construits par les habitants eux-mêmes et non-reconnus de manière formelle par l'Etat d'Haïti jusqu'à présent, ont, dans leur grande majorité, été ignorés des services publics et se sont développés sans planification. Ces quartiers, densément peuplés, n'ont pas accès aux services de

¹ OIM, Displacement tracking matrix (DTM), mai 2011.

² A l'aube du tremblement de terre on estimait que ces quartiers informels accueilleraient 80 pour cent de la population sur 20 pour cent seulement des terrains disponibles de la métropole. Information reçue d'ONU-Habitat.

base ni d'assainissement, et sont très mal connectés au centre ville et aux services sociaux. Par exemple le quartier de Bristout-Bobin, bien que très proche de l'une des principales artères de Port-au-Prince, n'y est pas connecté. Certains de ces quartiers se trouvent de plus dans des zones dangereuses et vulnérables aux inondations et séismes, comme les fonds de ravine.

Il est admis que la population des camps est à présent constituée d'un mélange d'habitants. La majeure partie reste des personnes déplacées dont les maisons ont été détruites ou endommagées ; d'autres viennent des quartiers précaires et ont choisi de rejoindre les camps pour bénéficier d'un minimum d'aide alimentaire, de services de santé, d'un travail (par le biais des programmes 'cash for work') ou dans l'espoir d'obtenir une maison. Dix-sept mois après le tremblement de terre il est difficile d'établir des estimations précises sur le statut des personnes vivant dans les camps et leurs motivations pour y rester, et ce n'est peut-être pas là l'essentiel. Ces gens ne font que rappeler aux yeux de tous la situation plus que précaire et en-dessous de toute dignité dans laquelle eux-mêmes et les habitants d'autres quartiers populaires se trouvent.

Et alors que les conditions dans les camps se détériorent (cette détérioration étant notamment due à la diminution de l'aide humanitaire), l'on note un ralentissement considérable du rythme de départ des camps depuis mars 2011, ce qui suggérerait que les personnes dans les camps sont amenées à y rester, n'ayant pas d'autres endroits où aller ou considérant que leur situation dans les camps, quoique précaire, reste meilleure que leur situation d'origine.³

Il est donc impératif de trouver des solutions qui adressent le problème dans sa globalité. La reconstruction en Haïti ne peut se limiter aux personnes directement affectées par le tremblement de terre, mais doit saisir l'occasion pour améliorer les conditions de logement pour la majeure partie des Haïtiens. De même, la reconstruction - et les objectifs annoncés de 'Reconstruire en Mieux' ('Build Back Better') - ne peut se limiter à reconstruire les structures physiques, mais doit être comprise en tant que reconstruction et relance des quartiers et communautés.⁴

Cette approche, basée sur le droit à un logement convenable et sa réalisation progressive, assurera un retour réellement durable des personnes vivant dans les camps et stoppera l'attractivité des camps comme nouveau lieu de résidence.

2. Le programme pour la fermeture de six camps

La Rapporteuse salue les manifestations d'intention du nouveau gouvernement de porter ses efforts sur des solutions durables passant par la reconstruction des quartiers, et de passer rapidement à l'action avec 'le programme pour la fermeture de six camps prioritaires'.

Devant l'ampleur du travail il est évidemment sage de prioriser certains camps ou quartiers avant d'autres. La Rapporteuse regrette toutefois que les critères de sélection des camps prioritaires n'incluent pas également des facteurs tels que la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et l'inadéquation des lieux.

En effet, ce plan d'action, qui est sans aucun doute très attendu de la population haïtienne, a une valeur symbolique non négligeable. Il est important d'envoyer un message que non seulement les sites publics tels que Place Boyer et la Primature doivent rester des lieux publics et ne sont donc pas aptes à une occupation

³ De mars à mai, le nombre d'individus vivant dans les camps a diminué de sept pour cent, une réduction bien inférieure aux évaluations précédentes. OIM DTM, mai 2011.

⁴ La Rapporteuse aimerait souligner que qu'il ne faut pas entendre le droit au logement dans un sens restreint, qui l'égale, par exemple à une structure physique ou qui le prend exclusivement comme un bien. Il convient au contraire de l'interpréter comme le droit à un lieu où l'on puisse vivre en sécurité, dans la paix et la dignité, qui implique non seulement d'avoir un toit mais également d'autres facteurs tels que des services de base (accès à l'eau, installations sanitaires, électricité), une proximité aux services publics (santé, éducation), ainsi que la sécurité légale de l'occupation («tenure»). Reconstruire des maisons sans améliorer les conditions de vie autour d'elles ne satisfait pas aux obligations internationales concernant le droit à un logement convenable.

à long terme, mais également que le gouvernement a à cœur de procurer des solutions durables et sûres aux populations vivant dans des lieux à risques et de les protéger au mieux de ces risques. Ce message serait d'autant plus bienvenu que la saison cyclonique commence.

La Rapporteuse suggère donc au gouvernement de réviser sa liste de camps prioritaires pour inclure des camps en zone à risque. Elle recommande également d'établir et de communiquer une liste de critères guidant la fermeture des camps, ainsi qu'une liste des camps devant être fermés d'une part, et d'autre part de ceux offrant la possibilité d'être aménagés en nouveaux quartiers.

3. Reconnaissance formelle des quartiers précaires, une pré-condition à la reconstruction

Un obstacle à un programme de reconstruction et de retour à grande échelle semble être la non-reconnaissance des quartiers précaires –autrement dit, une ambiguïté de fait et de droit à leur égard. Beaucoup d'interlocuteurs ont en effet souligné à la Rapporteuse qu'il leur était difficile d'investir dans ces quartiers et ainsi trouver des solutions durables au problème des déplacés sans un message clair du gouvernement. Il semble également que les mairies attendent le feu vert du gouvernement central pour développer des plans de développement et d'aménagement locaux.

A cela s'ajoute la question foncière. La Rapporteuse est d'avis que cette question ne pourra se résoudre dans l'immédiat. Il est évident qu'à long-terme il sera important pour Haïti de se doter d'un cadastre complet, de mettre à jour et d'enregistrer les titres, et résoudre les revendications foncières. De même, la Rapporteuse note que le Ministère de la planification et de la coopération extérieure, avec l'aide d'ONU-Habitat, s'est embarqué dans un ambitieux projet de planification stratégique de Port-au-Prince.⁵ Ce plan est nécessaire mais, étant encore à l'état de projet, il n'offre pas non plus de solutions immédiates pour adresser le problème des camps et du retour dans les quartiers.

Or il est possible de dissocier la propriété du droit d'usage de la terre, en reconnaissance de la fonction sociale de la terre dans le contexte d'Haïti et des arrangements qui existaient avant le séisme (location de la terre ou de l'habitat, affermage, appropriation par occupation). Les efforts louables d'énumération communautaire entrepris par le gouvernement, avec ONU-Habitat, la Banque Mondiale et d'autres agences, pour établir le statut d'occupation des maisons avant le séisme et ainsi informer efficacement le retour et la reconstruction, vont dans ce sens.

Les projets d'énumération communautaire ont prévu un système de gestion des plaintes, qui n'a pas encore été mis en œuvre mais devrait l'être dans les mois qui viennent pour des quartiers comme Fort Mercredi où l'énumération communautaire a été conduite. Il est à noter cependant que l'énumération communautaire – et en particulier la validation par la communauté – permet d'éliminer la majeure partie des revendications non-justifiées. Ainsi ONU Habitat n'a relevé que six conflits fonciers sur un total de plus de 4450 maisons énumérées dans les quartiers de Bristout-Bobin et Ti-Savann. Un mécanisme additionnel de gestion des plaintes reste important pour ne pas léser les ayant-droits, et en particulier les propriétaires. Il devrait permettre de répondre aux plaintes liées au retour, en attendant la mise en œuvre progressive d'un système d'enregistrement et régularisation des droits fonciers et de sécurité légale de l'occupation («tenure»).

Dans l'attente d'un plan compréhensif d'aménagement, et en complément de l'exercice d'énumération communautaire, la Rapporteuse recommande au gouvernement de déclarer un plan d'aménagement du territoire d'urgence, qui n'esquisserait que les grandes lignes du plan d'aménagement à venir mais qui, dans l'immédiat, déclarerait et définirait des 'zones de logements populaires', c'est-à-dire à vocation d'accueil des populations à bas revenu. Une telle déclaration devrait être comprise comme une mesure de zonification dans le cadre de la planification urbaine en Haïti. Une déclaration de ce type assurerait la sécurité légale de l'occupation (« tenure ») de ces quartiers et permettrait de contourner les blocages liés au statut informel des quartiers et au manque de clarté quant à leur statut légal et foncier.

⁵ Ministère de la planification de la coopération externe (MPCE), 'Planification stratégique de la région métropolitaine de Port-au-Prince, résultats de l'atelier de lancement no 1', juillet 2010.

A cet égard la Rapporteuse aimerait souligner que la réalisation progressive du droit à un logement suffisant passe par l'amélioration des quartiers et structures précaires, non pas par leur négation, et qu'il est du ressort du gouvernement et de la communauté internationale de mettre en œuvre des programmes allant dans ce sens.

Certains camps, qui se transforment déjà en quartiers, pourraient également être déclarés zones de logements populaires, comme par exemple le camp de Corail et les sites avoisinants de Canaan, Jérusalem et Onaville dans la commune de Croix-des-Bouquets.⁶ Malgré l'investissement croissant des acteurs internationaux et de la mairie dans des projets à Corail ceux-ci se disent limités dans leurs actions par le manque de clarté du gouvernement central quant au devenir de Corail et des sites alentours et l'ambiguïté sur le statut du terrain. Ils hésitent donc à planifier les projets qu'il faudrait pour améliorer le site de manière durable, et en particulier n'osent pas s'investir à Canaan, Jérusalem et Onaville, qui continuent à se densifier dans des conditions de vie et de logement inadéquates, augurant d'un problème futur.

Même si les conditions pour faire de ces implantations de vrais quartiers sont loin d'être idéales, la Rapporteuse est d'avis qu'on est arrivé à un point de non-retour et qu'il serait illusoire de vouloir fermer ces sites. Corail présente aujourd'hui une opportunité de créer un nouveau quartier, sous réserve que les autorités locales et centrales soient fortement impliquées, clarifient le statut des terrains et des occupants, et relient institutionnellement et économiquement les sites au reste de la commune.

4. Les expulsions forcées : Une fausse solution

En l'absence d'alternatives durables, on rapporte un grand nombre d'expulsions forcées ou de menaces d'expulsion de personnes déplacées. Selon l'OIM, depuis juin 2010, autour de 40 000 personnes déplacées auraient déjà été expulsées de camps, alors qu'en mars 2011, 165 977 personnes ou 24 pour cent de la population des camps auraient été sous menace d'expulsion.⁷

La Rapporteuse a visité Haïti peu après une série d'expulsions conduites dans la municipalité de Delmas. Les 20, 23 et 25 mai derniers, trois camps dans cette municipalité, *Camp Place Dame* (100 foyers), *camp Delmas 3* et *Foyer culturel* (650 foyers), et *Camp Assistance Plus* (114 foyers) furent fermés de force par les autorités haïtiennes, notamment la Police Nationale Haïtienne. Les abris, ainsi que des biens personnels, auraient été détruits, souvent à un point empêchant toute réparation. Les personnes habitant les camps n'auraient pas reçu de logement ou terrain alternatifs. Certains auraient aussi reçu des coups lors de l'expulsion.

La Rapporteuse aimerait souligner que toute expulsion qui ne présente pas d'alternative convenable et laisse les gens sans abri est une violation grave des droits de l'homme. Elle se joint à l'appel de la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme qui en novembre dernier avait déjà exhorté le gouvernement haïtien à mettre un terme aux expulsions forcées.⁸ A cet égard la Rapporteuse a été encouragée par les manifestations d'intention du gouvernement de ne pas conduire ou d'autoriser d'expulsions forcées de populations n'ayant pas d'autres alternatives.

⁶ Il y aurait un peu plus de 7000 individus dans les secteurs 3 et 4 de Corail. Les secteurs 1 et 2 furent occupés spontanément avant que les organisations internationales ne puissent délimiter les parcelles et y placer des logements transitoires. Autour de Corail, dès l'annonce en mars 2010 par le gouvernement central que le terrain était d'utilité publique, des gens sont venus de toute part occuper une parcelle de terrain et s'y installer. On estime qu'en juin 2011 il y aurait plus de 43 000 personnes à Canaan, Jérusalem et Onaville. Données de l'OIM.

⁷ OIM, 'Evictions in IDP Camps Report', March 2011, p.2. La Rapporteuse note que la définition d'expulsion forcée de l'OIM ne correspond pas mot pour mot à la définition utilisée par le Comité des Droits Economiques, Sociaux et Culturels, que la communauté internationale a largement repris et sur laquelle le mandat de la Rapporteuse se base. Voir 'Observation générale no.7 : expulsions forcées'. Néanmoins les définitions se rejoignent et en l'absence d'autres données la Rapporteuse se base sur ceux de l'OIM.

⁸ Mesures Conservatoires, Commission interaméricaine des Droits de l'Homme, Rapport No. MC-367-10, 16 novembre 2010. (Suite à une requête d'organisations de défense des droits de l'homme).

Par ailleurs, la Rapporteuse reconnaît que le gouvernement est confronté à un dilemme, devant d'une part trouver une solution durable aux camps et respecter les droits des personnes déplacées à un abri et logement, et d'autre part rassurer les propriétaires supposés des terrains, qui ont accepté des situations d'occupation de leurs terrains depuis janvier 2010. Les camps se trouveraient à 74 pour cent en terrain privé et à 21 pour cent en terrain public. En mars dernier les expulsions ou menaces dans ce sens concernaient à 78 pour cent des terrains privés.⁹

Dans l'immédiat, il serait judicieux de trouver des arrangements à court-terme avec les propriétaires et mairies pour prévenir de nouvelles expulsions, et de communiquer aux uns et aux autres que le gouvernement reconnaît les droits des personnes déplacées et des propriétaires et travaille activement sur des solutions.

Car si les expulsions forcées résultent en effet en la fermeture de camps, elles ne présentent pas une solution effective et durable au problème des camps. Au contraire elles ne font que le déplacer et même l'empirer. Un sondage de l'OIM interrogeant des personnes ayant quitté les camps note que 34 pour cent d'entre elles ont été expulsées, alors que 41 pour cent de personnes encore dans les camps affirment qu'elles partiraient sous menace d'expulsion.¹⁰ Par contre, seuls 42 pour cent de ceux ayant quitté les camps vivent dans des maisons pas ou peu endommagées, alors que 29 pour cent sont dans des maisons endommagées, et 25 pour cent vivent sous tentes ou abris sommaires.¹¹ Une autre étude note qu'un grand nombre de maisons identifiées par le Ministère des Travaux Publics comme 'rouges' et 'jaunes' sont de fait habitées.¹²

Enfin, la Rapporteuse aimerait rappeler au gouvernement que, dans les cas où l'expulsion est la seule option, les autorités se doivent de respecter et faire respecter les principes généraux du droit, tels que la proportionnalité, et les garanties procédurales internationales sur l'expulsion, à savoir:

(a) la possibilité de consulter véritablement les intéressés; (b) un préavis suffisant et raisonnable avant la date prévue de l'expulsion; (c) la fourniture rapide d'informations sur l'expulsion et l'utilisation future du terrain; (d) la présence d'un représentant du gouvernement lors de l'expulsion (e) l'identification et l'enregistrement de toutes les personnes expulsées; (f) l'interdiction des expulsions en cas d'intempéries ou de nuit; (g) l'accès aux recours juridiques prévus par la loi, et, le cas échéant, octroi d'une aide judiciaire.¹³

5. Sortir de l'urgence et du provisoire: Le rôle de l'aide internationale

Après 17 mois, on ne peut plus continuer à poser les problèmes en termes d'urgence. La Rapporteuse souligne la responsabilité qu'a la communauté internationale de soutenir les efforts du gouvernement pour adresser la reconstruction d'Haïti sur le long-terme. Durant sa visite en Haïti, elle a ainsi encouragé les acteurs internationaux à rééquilibrer leurs interventions au bénéfice de solutions durables. La Rapporteuse reconnaît toutefois la difficulté à sortir de l'urgence quand les besoins humanitaires restent énormes. Il ne s'agit donc pas de stopper l'aide humanitaire de manière abrupte mais plutôt de l'inscrire plus profondément dans une perspective de retour et de relance, incluant la mise en œuvre progressive du droit à un logement convenable.

⁹ OIM, 'Evictions in IDP Camps Report', March 2011.

¹⁰ OIM & ACTED 'Intentions Survey Report' et OIM 'Return Survey.' Cités dans Displacement Tracking Matrix, mars 2011.

¹¹ OIM, Return Survey.

¹² 85 pour cent des maisons jaunes – c'est-à-dire fortement endommagées et devant être réparées avant de pouvoir être à nouveau habitées- et 64 pour cent des maisons rouges –devant être détruites- seraient occupées. USAID, BARR, 'Survey report : Building Assessments and Rubble Removal in Quake-Affected Neighborhoods in Haiti,' May 2011, p.29 (étude non-publiée à ce jour).

¹³ Voir IASC (Comité permanent Inter-Agence), Operational Guidelines on the Protection of Persons in situations of Natural Disasters, 2011, C.2.5 ; et Comité sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Observation Générale no.7 : expulsions forcées.

Par exemple, il serait judicieux de réduire la production d'abris transitoires ('T-shelters') pour se focaliser sur la reconstruction des maisons et soutenir les personnes déplacées reconstruire ou réparer leurs maisons d'origine.¹⁴ Une estimation de mai 2011 note que des fonds ont été alloués pour la réparation de 4000 maisons estimées 'jaunes' par le Ministère des Travaux Publics (MTPTC), alors qu'il y en a plus de 90 000.¹⁵ Les T-shelters peuvent être un obstacle à la reconstruction (se trouvant sur les terrains où devrait se faire la construction définitive) et dans le contexte d'Haïti, ils ont toutes les chances de devenir permanents, tout en offrant de moins bonnes options aux habitants en termes de protection et d'habitabilité.

Beaucoup reprochent également à la communauté internationale et au gouvernement de ne pas assez engager la population affectée dans le processus de reconstruction. Les T-shelters sont encore un exemple, qui sont souvent construits à l'étranger ou par des prestataires étrangers et donc ne bénéficiant pas à la population haïtienne. Une aide à la reconstruction, laissant les gens choisir les matériaux et la forme de leur habitat, sous réserve qu'elle soit combinée avec des travaux d'amélioration des quartiers, semble plus appropriée.

Les bailleurs de fonds devraient également soutenir cette stratégie globale de reconstruction et retour. Au 14 juin, le Consolidated Appeal Process (CAP) pour 2011 n'était financé qu'à hauteur de 24 pour cent, et parmi les activités financées beaucoup touchent au choléra.¹⁶ Bien qu'une continuation de l'aide humanitaire d'urgence de 2010, le CAP 2011 a également pour objectif de soutenir les conditions pour un retour durable. La Rapporteuse encourage les bailleurs de fonds à soutenir les objectifs du CAP, en particulier ceux permettant d'accélérer la transition vers le retour et le développement.

Suggestions et Recommandations

La Rapporteuse suggère les recommandations suivantes dans un esprit de dialogue, et en pleine conscience que sa courte visite ne lui a pas permis d'adresser toutes les problématiques. La Rapporteuse s'engage à ce que la réponse du Gouvernement soit reflétée dans le rapport de communications qui sera soumis au Conseil des droits de l'homme en mars 2012. La Rapporteuse se réserve aussi le droit de s'exprimer publiquement sur la question, en accord avec le code de conduite des Procédures Spéciales.

Stratégie de reconstruction et de retour

- Le gouvernement devrait adopter et déclarer publiquement une stratégie globale de reconstruction et de retour, qui lie intimement le retour des personnes déplacées à l'amélioration des quartiers précaires, et dans lequel s'inscrirait le programme de fermeture des six camps
- Le gouvernement est encouragé à mettre en œuvre l'énumération communautaire à grande échelle pour informer la reconstruction et le retour. Si tel était le cas, Haïti ferait figure d'exemple au niveau international
- Le gouvernement et la communauté internationale doivent s'assurer de la participation des personnes affectées et des communautés dans la reconstruction

Plan pour la fermeture des six camps

- La liste de camps prioritaires à fermer pourrait être révisée pour inclure des camps en zone à risque
- Le gouvernement devrait établir et communiquer au public les critères utilisés pour déterminer quels camps doivent être fermés (p.ex. Place Boyer), la liste complète des camps devant être fermés, ainsi que ceux offrant la possibilité d'être aménagés en nouveaux quartiers (p.ex. Corail).

¹⁴ Selon un sondage de l'OIM, seuls 4.7 pour cent de gens qui avaient quitté les camps l'avaient fait car leurs maisons avaient été reconstruites. OIM, Return Survey. Les organismes humanitaires ont prévu de construire 125 000 T-shelters à la fin 2011. IASC Haiti Shelter Cluster, 2010.

¹⁵ USAID, BARR Survey report, op.cit., p.29

¹⁶ OCHA, Financial Tracking System, CAP Haiti 2011, 14 juin 2011.

Reconnaître formellement les quartiers

- Le gouvernement devrait publiquement et symboliquement reconnaître les quartiers précaires de Port-au-Prince qui sont de vrais quartiers et font partie de la vie de la métropole
- Dans l'attente d'un plan compréhensif d'aménagement, le gouvernement devrait déclarer un plan d'aménagement du territoire d'urgence, qui déterminerait des 'zones de logements populaires', c'est-à-dire à vocation d'accueil des populations à bas revenu, sur la base des quartiers actuels n'étant pas situés dans des zones à risque mais également des camps au potentiel de se transformer en quartiers
- Une structure gouvernementale forte devrait être mandatée pour coordonner et gérer les programmes et objectifs de reconstruction et relance des quartiers
- Une ratification du Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels enverrait un signal additionnel de l'engagement du gouvernement sur les questions de logement et les droits des Haïtiens à un niveau de vie adéquat

Expulsions forcées

- Le gouvernement devrait annoncer que les expulsions forcées, sans respect du droit et sans offrir d'alternatives valables, ne seront pas tolérées
- Lorsque l'expulsion de personnes ne peut être évitée et a une base légale, le gouvernement se doit de respecter les garanties internationales, et les faire respecter par les particuliers
- En attendant la fermeture des camps dans des conditions adéquates, le gouvernement devrait envoyer un message clair sur la reconnaissance des droits de toutes les parties et des solutions sur lesquelles le gouvernement et la communauté internationale travaillent

Rôle de la communauté internationale

- Les bailleurs de fonds et organisations humanitaires sont encouragés à soutenir les projets permettant d'accélérer la transition vers des solutions durables, notamment le retour et le développement progressif des quartiers de Port-au-Prince, entre autres par le biais du CAP
- Les stratégies et programmes de reconstruction doivent aller au-delà des simples structures physiques pour inclure de manière systématique l'amélioration des quartiers précaires.
